



Expulsion ordonne par le prefet pour 'notre securite

Par **Pamelzoe**, le **24/07/2011** à **23:04**

Bonjour,rnJ'ai eu EXPULSION BRUTALE FORCE PUBLIQUE par TROIS GENDARMS et un HUIISER qui a aussi change les serrures..rnMAIS.. le prefet a ignore les rapports insalubrite!rnEncore Si c'est pour notre sante pourquoi LA FORCE PUBLIQUE VIOLENT ET BRUTALE POUR MOI UNE MERE SEULE AVEC LES DEUX ENFNATSrnENCORE NOUS N'AVONS PAS NOS AFFAIRES DEUX SEMAINES APRES.rnPOURQUOI?rnEncore les huissires sont les MEMES qui depuis 2000 n'ont jamais execute aucun jugement dans mn faveurrnJe voudrais avoir mes affaires et DEUX semaines ont passe EXPRES BLOQUE par cette dame qui en OCTOBRE 2008 a refuse a executer les jugements et retourne ma lettre les JUGEMENTS GROSSES ET LES DECISIONS BAJ dans un enveloppe decore avec DIX TIMBRES DES CARTOONS.rnIE MEME juge aussi n'a pas fait rien contre ellernMAINTENANT COMMENT JE PEUX AVOIR MES AFFAIRES SANS CETTE DAME ET POURQUOI LE HUISSIER DOIT ETRE PRESENT SI LE PREFET COMME IL A DIT... A FAIT TOUT POUR NOTRE SECURITE... SANS ARGENT SANS AFFAIRES... COMMENT ET QU'EST CE QUE JE OUX FAIRE..rnLES AVOCATS ICI ONT REFUSE ETRE NOTRE AVOCAT PARCE QUE LES PROPRIETAIRES SONT LES NOTAIRES ICI

Par **edith1034**, le **25/07/2011** à **08:33**

bonjourrrnrà lire votre question, votre affaire semble très étonnanternrnle préfet devait vous reloger immédiatement du fait de la loi dalornrnpour tout savoir sur le bailrrnrn<http://www.fbIs.net/contratlocationvide.htm>rrnrtrouvez un avocat rnrnessayez la voie hiérarchique en écrivant au président de la République

Par **Pamelzoe**, le **25/07/2011** à **13:13**

Merci pour votre reponse.. J'ai fait tout ca en plus avec mon mauvais francais,,, Depuis DEUX semaines je n'ai pas NI ARGENT parce que la CAF de la GUADELOUPE et le DIRECTEUR ont arret mes paiements SAUF 125 euros Mes deux enfants n'ont pas bien mange DEUX SEMAINESrnMoi, je n'ai pas aucun vetements et encore underwear.rnHUISSIER BAIE NETTLE depuis 2000 n'a jamais execute aucun jugement contre le pere deux fois condamne abandon de famille et en plus une dette enorme pour pensions alimementaire impayees. 1995 a 2006 il a aussi rece TOUS mes remboursements des feuilles de soins que j'ai paye... Une dame a la PREFECTURE a dit que je n'ai pas aucun droits parce que je ne suis pas francaise,rnCet homme je n'ai pas vu plus de dxi ans et encore NI LE PROCUREUR ICI A ST MARTIN N'A JAMAIS REPONDU A MES PLAINTES.rnC'est totalement contre tous les lois humaines.rnJe ne sais pas quoi faire.rnLes batonniers en Guadeloupe n'ont pas repondu ni donner un avocat.rnEncore il a rerourne ma letter avec VOTRE ECRITURE EST ILLISSIBLERnEncore je suis une etrangere et sans d'arget comment je peux rendre mes affaires et ou?? Je n'ai pas argent a payer ni un camionmrnrnHuissier Baie nettle rit elle est derriere de tous Elle a dit aprtout de St martin que je suis un escroc et en plus que je travail comme un comptable .. elle a dit au PREFET et a la CAF. je ne travail pas et en plus je ne suis paas un comptable. elle a dit elle peut faire tout contre moi parce que elle est ANTILLAISE et elle EST la justice. Ni la Chambre Huisiiers en Paris ne fait rien. je suis malade et je ne sais pas quoi faire. Je vais ce matin a Philipsburg la partie Hollandaise sur le radio parce que les journaux ici ne veut pas faire rien. LE NOTAIRE EST LA ROI ET CONTRE LA LOI IL FAIT TOUT AVCE L'AIDE DE PREFET AUSSI.. C'est un corruption vraiment et mes deux filles sont francaises.AUCUN personne ici n'aide pas, MON CONSULAT AUSTRALIE NE REPONDS PAS AUSSI A PARISE... AUCUN REPOSE MAIS SI VOUS POUVEZ FAIRE QUELQUE CHOSE POUR MOI?? J'ai 59 ans...

Par **mimi493**, le **25/07/2011** à **13:17**

C'est à vous de faire exécuter un jugement.rnSi l'huissier pris ne l'a pas fait à votre demande, alors il faut changer d'huissier.rnVotre histoire semble de plus en plus bizarre et en plus, en mettant des noms, vous vous exposez à une condamnation en diffamation

Par **Pamelzoe**, le **25/07/2011** à **13:51**

Ok j'arrete les noms.. Mais c'est vraiment et la verite le tousrnLe Bureau Aide Juridictionnel a designe elle comme huissier. ici il y deux bureaux et les huissier change entre deux,rnAvec les original grosses que le tribunal de Grande Instance a envoye a moi et les instructions du tribunal ici a st martin, j'ai envoye les jugements les decisions de Aide juridictionnel et encore mon RIB> elle a refuse a faire te retourne tous dans un enveloppe decore avec les timbres CARTOONS. Le Procuruer et le judge ont recu tous mais ils n'ont pas fait rienrne je suis une anglophone et mon francais n'est pas bien. Devant le juge il a refuse toujours les renvoies et j'ai centaines des lettres que j'ai ecirt partourrn12 Juillet 2011 4 1/2 heures j'etais avec un detective qui a fait une plainte de 4 pages.rnle lendemain EXPulsion La lettre j'ai recu...17

JUILLET 2011 et le prefet a poste 15 JUILLET 2011.
le consul de la France a vu tous et elle
a dit que il y a quelqu'un qui fait tout contre moi.
J'ai simplement besoin un avocat mais il n'y
a pas..
cette histoire will be the death of me at 59 years old with two innocent poor children.
its pur corruption that is all and as I am alone its easy to do,